



**ÉNONCÉ DE PRINCIPES**

**DE**

**MADAME CHRISTINE ST-PIERRE,  
MINISTRE DES RELATIONS INTERNATIONALES  
ET DE LA FRANCOPHONIE DU QUÉBEC,**

**ET**

**DE**

**MONSIEUR RUDY DEMOTTE,  
MINISTRE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ  
FRANÇAISE DE BELGIQUE,**

**CONCERNANT L'OFFICE QUÉBEC/WALLONIE-BRUXELLES  
POUR LA JEUNESSE**

La ministre des Relations internationales et de la Francophonie du Québec, madame Christine St-Pierre, et le ministre-président de la Communauté française de Belgique, monsieur Rudy Demotte, se sont entretenus à Montréal, en marge du séminaire « La mobilité un développement durable » coorganisé par Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ) et le Bureau International Jeunesse (BIJ) de Bruxelles.

La ministre et le ministre-président se sont félicités de l'importante mobilité jeunesse entre le Québec et la Belgique francophone qui a été rendue possible par l'Entente relative à l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de la Communauté française de Belgique, signée à Québec le 29 mars 2007 (l'Entente). Ils se sont dits satisfaits que plus de 500 jeunes québécois et belges par année soient soutenus par l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse (OQWBJ) pour effectuer un projet de mobilité sur l'un ou l'autre territoire.

Lors de leur entretien, la ministre et le ministre-président ont souhaité consigner par écrit les dispositions suivantes :

**ATTENDU QUE** LOJIQ, incluant la section québécoise de l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, et le BIJ relèvent respectivement de la responsabilité de la ministre et de celle du ministre-président;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'Entente, l'OQWBJ est coprésidé par la ministre et le ministre-président;

**ATTENDU QUE** le BIJ a été créé et est cogéré par Wallonie-Bruxelles International et la Direction générale de la culture du Ministère de la Communauté française et qu'il est chargé de gérer différents programmes internationaux destinés aux jeunes de 13 à 35 ans qui résident en Wallonie ou à Bruxelles, incluant un programme de coopération avec le Québec;

**ATTENDU QUE** la Communauté française de Belgique a confié les responsabilités auparavant dévolues à la section wallonne-bruxelloise de l'OQWBJ au BIJ;

**CONSIDÉRANT** que le rôle confié au BIJ a entraîné une modification de la gouvernance de l'OQWBJ et modifié les façons de faire en matière de coopération jeunesse entre le Québec et la Communauté française de Belgique;

**ATTENDU QUE** le Québec souhaite également revoir la gouvernance de l'OQWBJ;

**RECONNAISSANT** le besoin d'adapter le cadre de leur coopération jeunesse à la réalité actuelle, au bénéfice des jeunes du Québec et de ceux de Wallonie et de Bruxelles;

**AFFIRMANT** leur volonté de poursuivre cette coopération et d'en améliorer l'efficience;

La ministre et le ministre-président énoncent qu'il est nécessaire de travailler à une nouvelle entente entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de la Communauté française de Belgique en vue de consacrer les principes suivants :

1. le remplacement de l'OQWBJ dans sa forme actuelle au profit d'une gestion plus souple qui répond au rythme et aux besoins spécifiques de la coopération bilatérale, confiée à un organisme québécois à déterminer et au BIJ;

2. le transfert de la mission de l'OQWBJ à l'organisme québécois mentionné au point 1 et au BIJ, en y ajoutant la responsabilité de mettre en œuvre un programme de mobilité conjoint, dans un esprit paritaire, permettant la mobilité des jeunes entre le Québec et la Communauté française de Belgique;
3. la suppression du conseil de l'OQWBJ et la désignation, au Québec et en Communauté française de Belgique, de personnes responsables de l'application de l'Entente;
4. un rôle de parties prenantes de l'organisme québécois mentionné au point 1 et du BIJ dans la Commission mixte permanente, notamment faire rapport et présenter les axes prioritaires annuels.

La ministre et le ministre-président expriment par ailleurs leur volonté que la nouvelle entente permette de maintenir le caractère distinctif de la relation entre le Québec et la Communauté française de Belgique en matière de jeunesse.

Ils mettent en place un groupe de travail qui sera chargé de leur faire une proposition à cet égard, et ce, dans la mesure du possible d'ici le 30 juin 2016. Le groupe de travail sera composé de membres des ministères concernés de part et d'autre, ainsi que d'un représentant de la section québécoise de l'OQWBJ et du BIJ respectivement.

Fait à Montréal, le 2 février 2016, en double exemplaire.

*(Original signé)*

Christine St-Pierre

Ministre des Relations internationales  
et de la Francophonie du Québec

*(Original signé)*

Rudy Demotte

Ministre-président de la Communauté  
française de Belgique